

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant CRNE. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés de CRNE, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de CRNE sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de CRNE conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques et technologies d'affaires
Investissement Québec,

Original signé

Christian Settano, CPA
Québec, le 6 juillet 2022

Le vice-président, Finances
Investissement Québec,

Original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de Capital ressources naturelles et énergie et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés du groupe et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2021-2022 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Québec, le 6 juillet 2022

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2022

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	9 920	3 324
Dépôts de garantie d'exécution (note 6)	371	371
Avance au gouvernement du Québec (note 7)	694 880	723 180
Somme à recevoir du Fonds du développement économique	-	4 460
Actions (note 9)	381 953	361 592
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 10)	815	-
Autres créances (note 11)	1 046	1 113
	1 088 985	1 094 040
PASSIFS		
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	1 000 000	1 000 000
Provision liée aux travaux de fermeture des puits (note 13)	37	37
Autres éléments de passif	533	570
	1 000 570	1 000 607
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS	88 415	93 433
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Déficit cumulé lié aux activités	(207 411)	(158 843)
Gains de réévaluation cumulés	295 826	252 276
	88 415	93 433

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé

David Bahan
Sous-ministre
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2022

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2022	2022	2021
REVENUS			
Honoraires pour étude de dossiers	368	-	-
Gain réalisé sur disposition d'actions	-	-	1 909
Gain réalisé suite à l'exercice de bons de souscription	-	-	256
Dividendes	-	4 357	16
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	31	18	23
	399	4 375	2 204
CHARGES			
Moins-value durable sur actions	-	52 548	32 412
Perte réalisée sur disposition d'actions	-	184	-
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	-	-	272
Frais d'exploration	1 402	63	1 000
Honoraires professionnels	6	138	56
Autres charges	-	10	-
	1 408	52 943	33 740
DÉFICIT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	(1 009)	(48 568)	(31 536)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	(158 843)	(158 843)	(127 307)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	(159 852)	(207 411)	(158 843)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT	252 276	15 934
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Instruments financiers dérivés	(1 253)	758
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	44 619	237 263
	43 366	238 021
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Instruments financiers dérivés	-	(185)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	184	(1 494)
	184	(1 679)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	43 550	236 342
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN	295 826	252 276

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2022	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	93 433	93 433	(111 373)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(1 009)	(48 568)	(31 536)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	-	43 550	236 342
<u>Diminution des actifs financiers nets/Diminution de la dette nette</u>	<u>(1 009)</u>	<u>(5 018)</u>	<u>204 806</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	92 424	88 415	93 433

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2022
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice lié aux activités	(48 568)	(31 536)
Ajustements pour :		
Moins-value durable sur actions	52 548	32 412
Perte (gain) réalisé sur disposition d'actions	184	(1 909)
Gain réalisé suite à l'exercice de bons de souscription	-	(256)
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	-	272
Dividendes	(7)	-
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 15)	4 490	(3 636)
	8 647	(4 653)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Décaissement des dépôts de garantie d'exécution	-	(101)
Diminution de l'avance au gouvernement du Québec	28 300	-
Investissement en actions	(31 235)	(7 485)
Disposition d'actions	2 952	5 819
Investissement en actifs liés aux instruments financiers dérivés	(2 068)	-
	(2 051)	(1 767)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 596	(6 420)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 324	9 744
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	9 920	3 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »), en vertu de l'article 35.1 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16.0.1) en date du 14 juillet 2015. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

CRNE a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises dont l'activité principale, au Québec, est l'exploitation ou la transformation de ressources naturelles, la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles ou d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles ou le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique permettant la réduction de l'intensité en carbone, la réduction des émissions fugitives, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuant à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie et des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec.

La gestion des sommes constituant CRNE est confiée à Investissement Québec. Les comptes de CRNE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de CRNE sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de CRNE, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les moins-values durables et la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer et, en raison de l'incertitude découlant de la nature de la pandémie, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement demeure élevé. Malgré une reprise économique, l'incertitude demeure quant à l'ampleur et la durée des répercussions. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière de CRNE sont relatives aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des actions ainsi que dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes. CRNE considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 9 et 10.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de CRNE et ceux des sociétés contrôlées par CRNE, étant unique porteur des titres de ces sociétés, soit Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. et Hydrocarbures Anticosti inc.

Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

CRNE a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse et les actifs liés aux instruments financiers dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les autres créances (excluant les taxes à la consommation), la provision liée aux travaux de fermeture des puits et les autres éléments de passif sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Actions

Actions participantes de sociétés cotées en Bourse

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Gain réalisé sur disposition d'actions » pour les gains ou « Perte réalisée sur disposition d'actions » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Dividendes ».

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu aux « Revenus », à la rubrique « Gain réalisé sur disposition d'actions » pour les gains ou aux « Charges », à la rubrique « Perte réalisée sur disposition d'actions » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Dividendes ».

Dépréciation d'actifs financiers

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse et les actions participantes de sociétés privées sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour CRNE, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont CRNE tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque les actions participantes de sociétés privées subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour CRNE fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Moins-value durable sur actions ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours.

Lorsque la valeur comptable des actions participantes de sociétés cotées en Bourse a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée aux résultats de l'exercice, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. CRNE peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat ou de bons de souscription. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier dérivé, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Gain réalisé sur les instruments financiers dérivés » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Perte réalisée sur les instruments financiers dérivés » pour tous les instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS

CRNE comptabilise les parts qu'il détient dans des partenariats autres que commerciaux selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers consolidés de CRNE regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges ainsi que des flux de trésorerie des partenariats autres que commerciaux.

Les actifs incorporels, tels que les frais d'exploration et d'exploitation, ne sont pas constatés en tant qu'actifs.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, CRNE les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par CRNE, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par CRNE, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	381 953	-	-	381 953
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	815	-	815
	381 953	815	-	382 768

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	309 044	-	-	309 044
	309 044	-	-	309 044

Au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

4. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, CRNE est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement.

CRNE gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt et des prix de marchandise, CRNE peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. CRNE est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les risques de crédit pour CRNE sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux autres créances, excluant les taxes à la consommation.

Le risque de crédit associé à ces postes est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme*.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2022	2021
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 920	3 324
Autres créances, excluant les taxes à la consommation	971	1 039
	10 891	4 363

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Étant donné que CRNE n'a actuellement aucune opération en devises étrangères, il n'est pas exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Bien que CRNE soit exposé au risque de taux d'intérêt par sa trésorerie et équivalents de trésorerie, une variation des taux d'intérêt ferait varier les flux de trésorerie futurs de ces instruments financiers sans toutefois exposer CRNE à un risque important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. CRNE est exposé à ce risque advenant une baisse du cours des actions détenues en portefeuille qui sont transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes des bons de souscription que CRNE détient. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité pour le risque de marché boursier auquel sont exposées les actions de sociétés cotées en Bourse de CRNE et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que CRNE possède.

	2022	2021
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers	38 404	30 904
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers	(38 383)	(30 904)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes des bons de souscription détenues par CRNE soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre CRNE vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Pour atténuer ce risque, CRNE s'est doté d'un processus décisionnel pour le choix de ses investissements. Ainsi, avant d'investir, une analyse des projets d'investissement est effectuée. Par la suite, le comité d'investissement assure le suivi de la performance de ces investissements et veille à l'application de la politique d'investissement.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements d'investissement en actions hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022 et 2021.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration de l'autre risque de prix se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2022	2021
Secteur primaire		
Extraction de minerais de fer	310 155	222 720
Extraction de minerais d'or et d'argent	17 339	8 832
Extraction de tous les autres minerais non métalliques	51 569	74 351
Autres activités de soutien à l'extraction minière	3 498	2 876
	382 561	308 779
Secteur secondaire		
Sidérurgie	207	960
	382 768	309 739

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de CRNE de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver CRNE à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

CRNE effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour s'acquitter de ses obligations. De plus, ce risque est grandement atténué, car les engagements financiers de CRNE sont couverts par le remboursement de l'avance au gouvernement du Québec (note 7), dans un délai de cinq jours ouvrables, par le gouvernement du Québec, sur présentation des pièces justificatives.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Échéance indéterminée	2022 Total
À l'état consolidé de la situation financière			
Provision liée aux travaux de fermeture des puits	37	-	37
Autres éléments de passifs	533	-	533
	570	-	570
Hors état consolidé de la situation financière			
Engagements d'investissement	-	85 000	85 000
	570	85 000	85 570

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 3 ans	2021 Total
À l'état consolidé de la situation financière			
Provision liée aux travaux de fermeture des puits	37	-	37
Autres éléments de passifs	570	-	570
	607	-	607
Hors état consolidé de la situation financière			
Engagements d'investissement	85 000	695	85 695
	85 607	695	86 302

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Encaisse	1 235	3 324
Certificat de dépôt, de 0,06 %, échéant en avril 2022	3 688	-
Papiers commerciaux, de 0,02 % à 0,23 %, échéant entre avril et juin 2022	4 997	-
	9 920	3 324

6. DÉPÔTS DE GARANTIE D'EXÉCUTION

Suite à des demandes de permis de forage de puits par l'un de ses partenariats autres que commerciaux, en vertu du *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains du gouvernement du Québec*, CRNE a versé la somme de 270 000 \$ en garantie d'exécution correspondant à 10 % du coût estimé des travaux. Toutefois, cette garantie ne peut être inférieure à 5 000 dollars ou supérieure à 150 000 dollars par puits.

Également, suite à des demandes de permis de forage de puits de l'un de ses partenariats autres que commerciaux, en conformité avec l'article 103 de la *Loi sur les hydrocarbures* et les articles 122 et 317 du *Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre du Québec*, CRNE a versé la somme de 100 886 \$ en garantie d'exécution.

7. AVANCE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En date du 31 mars 2022, CRNE a reçu la totalité de l'avance de 1 milliard de dollars, tel que prévu à l'article 35.4 de la *Loi sur l'investissement Québec*. Cette somme, lorsque non requise pour le fonctionnement de CRNE, est retournée au fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

L'avance ne porte pas intérêt et est sans date d'échéance. Le ministre des Finances rembourse toute partie de la somme avancée au fonds général sur présentation des pièces justificatives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS

Au 31 mars, CRNE détient une participation dans les partenariats suivants :

Partenariats autres que commerciaux	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2022	2021
Corporation Métaux Précieux du Québec, Investissement Québec (Terres rares (Kipawa)) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	32 %
Pieridae Energy Limited, Investissement Québec, Tugliq Énergie s.a.r.f. (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Gaspé Énergies inc., Investissement Québec, Gestion Bernard Lemaire inc. (Projet Galt) (31 décembre)	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %

Sommaire des résultats financiers des partenariats autres que commerciaux au 31 mars :

	2022	2021
BILAN		
Actifs ⁽¹⁾	9 954	10 545
Passifs	900	1 122
Capital des partenaires	9 054	9 423
	9 954	10 545
RÉSULTATS		
Revenus	-	-
Charges	369	3 196
Déficit de l'exercice	(369)	(3 196)

⁽¹⁾ Les actifs d'exploration et d'évaluation totalisant 43,5 millions de dollars au 31 mars 2022 (43,1 millions de dollars au 31 mars 2021), selon les normes IFRS, sont comptabilisés à l'actif dans les états financiers des partenariats. Ces actifs ont été passés en charges selon les normes comptables du secteur public.

9. ACTIONS

	2022	2021
Participant de sociétés cotées en Bourse	381 953	309 044
Participant de sociétés privées	-	52 548
	381 953	361 592

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	2022	2021
Bons de souscription	815	-

11. AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
Autres créances	655	695
Avance à un partenaire du projet Galt	316	344
Taxes à la consommation	75	74
	1 046	1 113

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'article 35.4 de la *Loi sur Investissement Québec* prévoit que le ministre des Finances vire à CRNE, dans la mesure et aux dates déterminées par le gouvernement, une avance de 1 milliard de dollars.

L'avance du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et est sans modalité de remboursement. L'avance a un terme de 10 ans et le gouvernement du Québec peut prolonger ce terme.

13. PROVISION LIÉE AUX TRAVAUX DE FERMETURE DES PUIITS

La provision liée aux travaux de fermeture des puits représente les coûts estimés pour les travaux de fermeture des puits d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. sur l'île d'Anticosti.

14. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 35.11 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'exécution du mandat confié par l'article 35.6 de cette même loi. En vertu du décret 616-2022 daté du 30 mars 2022, la rémunération a été établie à un montant de 2,6 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022 (3,8 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette Loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard de CRNE, ne peut être portée au débit de CRNE, au-delà de son revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE doit être porté au débit du Fonds du développement économique (« FDE »). De ce fait, en vertu du décret 616-2022 daté du 30 mars 2022, un montant de 2,6 millions de dollars a été porté au débit du FDE au 31 mars 2022 (3,8 millions de dollars au 31 mars 2021).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Intérêts payés	1	-
Intérêts reçus	17	23
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	2022	2021
Somme à recevoir du FDE	4 460	(4 460)
Autres créances	67	461
Autres éléments de passifs	(37)	363
	4 490	(3 636)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2022	2021
État consolidé de la situation financière		
Actions	(44 626)	(237 841)
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	1 253	(180)
	(43 373)	(238 021)
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	44 619	237 263
Instruments financiers dérivés	(1 253)	758
	43 366	238 021

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles de CRNE réfèrent aux engagements d'investissement.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que CRNE s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes, sous forme d'actions ou de partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par CRNE, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2022	2021
Engagements d'investissement	85 103	85 798

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2022

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

CRNE est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de CRNE sont le ministre et le sous-ministre du MEI, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Finances ainsi que les membres du conseil d'administration aux sociétés consolidées à CRNE.

CRNE n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2022.

